

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2018

-----02.2018-----

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire,
Etaient présents : GRUCKER Alain et EHRHART Yves, Adjoints,
Mme TSCHUDY Isabelle, MM. KOENIG Christophe est venue à 20 h 45, HOEFLER Thierry, PIASENTIN Jean-Christophe, Mme DITTLO Elodie, M. FRANCK Michel, Mme DE ALMEIDA PIRES Sandra est venue à 20 h 45, MM. DESCHAMPS Joël et SONNTAG René ;
Absent excusé : M. KOENIG Christophe qui donne procuration à M. EHRHART Yves le temps de son absence.
Absent : M. FRITSCH Hubert.

01. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017 est adopté par tous les membres du Conseil Municipal présents.

02. Groupe Scolaire

A. CDRE : Avenant n° 1 – lot n° 11 : Carrelage

Madame le Maire explique l'avenant à prendre en plus-value par rapport au lot n° 11 – carrelage ;

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE l'avenant n° 01 pour le lot n° 11 : Carrelage avec CDRE d'ILLKIRCH pour un montant de 907.00 € H.T. à rajouter au Marché initial,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 01 avec CDRE d'ILLKIRCH.

Adopté à l'unanimité.

B. Assurance Dommages Ouvrage

Madame le Maire expose que cette assurance Dommages Ouvrage (prix de 9 000.00 € à 10 000.00 €) n'est pas spécialement nécessaire étant donné qu'elle ne serait active quand cas d'impossibilité d'utilisation du bâtiment, et qu'il y avait les assurances décennales des entreprises.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE de ne pas prendre d'Assurance Dommages Ouvrage pour le bâtiment de l'Ecole Rue du Four.

Adopté à l'unanimité.

C. Informatique

Pour avoir internet dans tout le bâtiment de l'école 24 sorties switches - Ethernet sont nécessaires. Un devis avec un pack de maintenance de 10 heures pour la Mairie et l'école a été fait par IMD informatique d'Obernai, bureau qui nous dépanne habituellement – coût du matériel : 706.25 € H.T..

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DEMANDE la mise en place du pack de maintenance informatique pour un montant de 706.25 € H.T.,

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2018

-----02.2018-----

- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis IMD informatique.

Adopté à l'unanimité.

D. Divers travaux et finitions à prévoir

- Des lattes d'affichage en bois et métallique aimantées pour les salles de classe pour une somme de 3 475.00 € H.T.,
- Un plan de travail supplémentaire dans le bureau des ATSEM pour un coût de 935.00 € H.T.,
- Un tableau à deux volets pour la classe élémentaire à l'étage pour 851.00 € H.T.,
- Les poutres apparentes de l'étage seront fermées soit avec des plaques de polycarbonate pour un coût de 3 000.00 € H.T. ou par plaques de placo-plâtre.
- La plantation de végétaux devant la bibliothèque sera prévue pour que les enfants ne marchent pas dans la terre,
- Un rendez-vous sera pris avec le Centre de Secours pour un exercice et une visite des locaux.

E. Remerciements à Monsieur HOEFLER Thierry

Madame le Maire remercie Monsieur HOEFLER Thierry pour le don à la Commune de deux radios et du système de sonorisation pour la salle de jeux de l'école.

F. Informations diverses

Les modulaires Rue du Vignoble ont été enlevés et emmenés vendredi le 2 février 2018.

L'entreprise SPIESS établira un devis pour la remise en état du parking de la Salle Socioculturelle et l'enlèvement des poteaux de clôture.

Après maintes démarches téléphoniques et électroniques auprès de notre prestataire téléphonique, les lignes téléphonique et électronique sont activées et opérationnelles.

L'ascenseur a donc pu être mis en service le même jour.

Le déménagement des dernières affaires stockées au grenier de la Maison des Associations sera effectué par des parents d'élèves et les enseignants. La question de la responsabilité en cas d'incident est posée quant aux personnes étrangères à l'établissement scolaire. Madame le Maire se renseignera auprès de l'Assurance Communale.

G. Validation des horaires d'Ecole

Le Conseil Municipal,

- VALIDE les horaires scolaires en place soient :
 - o Pour les classes de Goxwiller :
 - Le matin de : 8 heures 20 à 11 heures 40
 - L'après-midi de : 13 heures 40 à 16 heures 20
 - o Pour les classes de Bourgheim
 - Le matin de : 8 heures 30 à 11 heures 50
 - L'après-midi de : 13 heures 50 à 16 heures 30

Adopté à l'unanimité pour le cycle scolaire 2018/2019.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2018

-----02.2018-----

H. Sécurité - Ruelle de l'Eglise – interdiction de circulation

Depuis le 8 janvier 2018, une barrière de police interdit le passage des véhicules à l'entrée de la Ruelle de l'Eglise pour sécuriser la circulation des enfants venant en bus scolaire pour se rendre à l'école et sécuriser la ruelle pour les enfants attendant le bus pour se rendre à l'école à Bourgheim.

Le Conseil Municipal propose la mise en place d'une barrière fixe amovible prenant la moitié de la largeur de la Ruelle de l'Eglise. Le Conseil d'Ecole demande la mise en place d'un passage piéton (en biais) Rue du Four allant du passage Ruelle de l'Eglise vers la Boîte Postale devant la vitrine de la Boulangerie afin que les automobilistes roulent plus lentement et prennent conscience que des enfants puissent circuler près de l'école.

Les enfants ainsi que les parents ou nourrices (avec ou sans poussette) peuvent s'abriter par mauvais temps (pluie – neige) sous le toit du pressoir Ruelle de l'Eglise pour attendre la sortie des écoles ou la venue du bus scolaire.

I. Bus scolaire – autorisation de circulation

Afin que le bus scolaire ne fasse pas de grande manœuvre pour faire demi-tour, les conducteurs de bus ont été autorisés de passer par la Rue Kistrott et la Rue de la Montagne pour repartir vers Bourgheim.

Afin de légaliser et régulariser la situation, le Conseil Municipal,

- DECIDE de faire déplacer le panneau « Interdit aux véhicules dont le PTAC ou le PTRV dépasse 6 tonnes » de l'entrée de la Rue Kistrott du croisement avec la Rue Principale au croisement Rue Kistrott / Rue de la Montagne/Rue des Vosges avec un panneau sauf livraison.
- DEMANDE l'établissement d'un arrêté municipal pour le déplacement et l'installation du panneau « Interdit aux véhicules dont le PTAC ou le PTRV dépasse 6 tonnes » à la Rue Kistrott vers les Pépinières Schlachter au croisement avec la Rue de la Montagne avec un panneau « sauf livraison » .

Adopté à l'unanimité.

J. Conseil d'Ecole

Les membres du Conseil Municipal trouvent inadmissible que les deux ATSEM ainsi que les 6 membres du SIVU Goxwiller Bourgheim (Regroupement pédagogique) ne soient pas invités au Conseil d'Ecole sous prétexte qu'ils n'émergent pas à la liste de l'Académie.

La question d'un périscolaire a été soulevé par la Commune de Bourgheim, étant donné que 22 enfants du regroupement pédagogique de Goxwiller Bourgheim sont accueillis au périscolaire de Valff.

K. Inauguration et portes ouvertes de l'Ecole le 25 février 2018

L'inauguration de l'Ecole aura lieu le 25 février 2018 à 10 heures et des portes ouvertes sont organisées l'après-midi du 25 février.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2018

-----02.2018-----

03. Communauté de Communes du Pays de Barr

a) Plan financier et fiscal – Dispositif de redistribution aux Communes

Madame le Maire explique le dispositif de redistribution aux communes du transfert des charges (taxes professionnelles). Jusqu'en 2020 la somme de 500 000.00 € sera répartie aux 20 Communes sous forme de Fonds de concours – sur présentation d'un projet sous conditions d'éligibilités décidées en décembre 2017.

La Commune de Goxwiller pourra prétendre à 19 000.00 €.

b) Fibre optique – part commune

La mise en place de la fibre optique est prévue pour fin 2018 début 2019, la Région prendra les gros frais d'installation à sa charge. Il restera les frais de prises à 175.00 € dont 2/3 seront pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Barr et le tiers restant soit 24 267.00 € à la charge de la Commune. 416 prises ont été recensées par Rosace.

Madame le Maire se renseignera auprès de ROSACE quant à l'installation souterraine ou aérienne.

c) Rapport d'activités 2016

Le rapport d'activités 2016 de la Communauté des Communes du Pays de Barr a été transmis aux Conseillers Municipaux et peut être consulté en Mairie.

04. Contrat Départemental Territorial Sud - Contrat Départemental de développement territorial et humain

Madame le Maire de Goxwiller expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Expose les motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Territorial et Humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2018

-----02.2018-----

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des collectivités locales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;
- Vu le projet de Contrat de Développement Territorial et Humain du territoire d'action Sud ;
- Considérant l'intérêt pour la Commune de Goxwiller de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

DECIDE

- D'APPROUVER le Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - o les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
 - o les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
 - o les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2018

-----02.2018-----

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention correspondante,
- DE CHARGER Madame le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

05. Ventes bâtiments - Rue Principale

Considérant l'offre de Monsieur CROMER Nicolas de 181 000.00 € pour les biens cadastrés section n° 01 parcelle n° 336 de 0.94 are et parcelle 513/334 de 1.81 are soit un total de 2.75 ares,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE de vendre le bien situé au 57 Rue Principale cadastré section n° 01 parcelles n° 336 et 513/334 à Monsieur CROMER Nicolas, 67 rue de l'Altenberg à Barr pour la somme de 181 000.00 €,
- AUTORISE Madame le Maire à signer le compromis de vente entre la Commune de Goxwiller et Monsieur CROMER Nicolas.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente au nom de la Commune en l'Etude de Maître SIEGENDALER, notaire à Barr.

Adopté à l'unanimité.

La Commune est en attente du dépôt d'un permis de construire pour la grange 58 – 59 Rue Principale allant vers le Chemin de la Promenade.

La vente du petit hangar au fond de la cour du 57 rue Principale a été signée et actée.

06. Divers

A) Nettoyage de la Salle Socioculturelle

Le nettoyage de la Salle Socioculturelle est prévu pour le 24 février 2018 au matin, les membres du Conseil Municipal et des Associations locales y sont conviés.

Les bénévoles seront accueillis les bras ouverts. Une collation est prévue pour midi.

B) Alambic

L'Association de Gestion de la Salle Socioculturelle s'est proposée pour gérer l'alambic communal, Monsieur GRUCKER Alain, Président de l'Association de Gestion de la Salle est nommé responsable de l'alambic communal par les services de la Douane.

C) Banque Alimentaire – Remerciements

L'Association de la Banque Alimentaire remercie les personnes qui ont contribuées et déposées des denrées lors de la collecte de novembre 2017.

D) Hangar – 123 Ruelle de l'Eglise

Une porte de garage à double battant sera mise en place au hangar 123 ruelle de l'Eglise pour permettre une meilleure utilisation des locaux et ne plus passer par la cour du locataire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2018

-----02.2018-----

E) Pour information

L'invitation pour l'Assemblée Générale du Souvenir Français a été transmise à Monsieur ROLLANG Emile, Président des Anciens Combattants de Goxwiller

La Gendarmerie Nationale organise une réunion le 27 mars 2018 à Obernai pour connaître les besoins de tous les élus et Municipalité.

Des fenêtres ainsi que les deux marquises de l'école maternelle sont toujours à vendre, s'adresser à la Mairie.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire :

Suzanne LOTZ